



Nombre de membres	
En Exercice	27
Présents	21
Qui ont pris part à la délibération	26
Pour	26
Contre	0
Abstention(s)	0
Non votant(s)	0

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 04 JUILLET 2022

Le 04 juillet 2022 à 18h30, le Conseil Municipal, légalement convoqué le 27 juin 2022, s'est réuni sous la présidence de Monsieur CALLAIS, Maire.

Etaient présents :

Patrick CALLAIS, Cécile GALHAUT, William GUILLARD, Marie LE COUSIN, François CRAMILLY, Marie-Claude BEAUFILS, Jean Pierre MOURIER, Céline DURVICQ, Daniel ROUSSEL, Elisabeth BIDEAUX, Béatrice TASSERY, Christian LETEURTRE, Rachel FOUCART, Jean-Marie GILLE, Sandrine LECLERC, Paul BONMARTEL, Karine CHERON, Monique COURSELLE, Vincent SGARLATA, Patricia LEFEBVRE, Jonathan NOEL

Absent(s) excusé(s) ayant remis un pouvoir :

Réjan SAUPIN à Daniel ROUSSEL, Sophie LOQUIN à Rachel FOUCART, François LANGLOIS à Patrick CALLAIS, Josiane POINFOUX à Marie LE COUSIN, Juan Carlos VEGAS à Monique COURSELLE,

Absent(s) :

Charles LENOIR

formant la majorité des membres en exercice.

Monsieur Christian LETEURTRE est nommé secrétaire de séance.

DÉLAIS ET VOIES DE RECOURS

*Si vous entendez contester la présente décision, vous pouvez saisir le tribunal administratif compétent d'un recours contentieux dans les **DEUX MOIS** à partir de sa notification.*

Vous pouvez également saisir le Maire d'un recours gracieux. Cette démarche prolonge le délai de recours contentieux qui doit alors être introduit dans les deux mois suivants la réponse. L'absence de réponse au terme d'un délai de deux mois vaut rejet implicite.

JOURNEE NATIONALE DES ASSISTANTS MATERNELS DU SAMEDI 19 NOVEMBRE 2022 : DEMANDE DE SUBVENTION A LA CAISSE D'ALLOCATION FAMILIALES - CM/22/100

Le service Relais Petite Enfance du centre social « Ram Stram Gram » de la ville du Trait est intégré au réseau des Relais Petite Enfance de la CAF 76 intégrant les RPE de la Métropole Rouen Normandie et de la communauté de Communes Inter Caux Vexin.

Dans le cadre de la Journée Nationale des Assistant(e)s Maternel(le)s (JNAM) qui est fixée le samedi 19 novembre 2022, les animateurs des Relais Petite Enfance en partenariat avec la CAF, ont décidé d'unir leurs compétences pour proposer une journée de réflexions professionnelles adressée aux professionnels de l'accueil individuel lors de la JNAM édition 2022 dont la thématique abordée est « Accompagner l'enfant au naturel ».

Les objectifs de cette journée sont de :

- ✓ Soutenir les pratiques professionnelles des assistant(e)s maternel(le)s
- ✓ Encourager le travail d'observation et de réflexion personnelle
- ✓ Enrichir les connaissances théoriques et pratiques des assistant(e)s maternel(le)s en offrant un éclairage sur l'importance du respect du rythme de l'enfant et l'éveil à la nature
- ✓ Favoriser l'accueil et l'accompagnement au naturel de l'enfant
- ✓ Proposer des supports à exploiter par les assistant(e)s maternel(le)s au quotidien
- ✓ Faciliter la découverte d'outils favorisant le respect du rythme de l'enfant et son éveil au contact de la nature avec le concours de professionnels.
- ✓ Permettre aux assistant(e)s maternel(le)s de rencontrer les collègues de communes différentes pour diversifier et développer leur réseau
- ✓ Garantir l'élaboration pédagogique par l'adhésion et l'engagement de chaque membre organisateur
- ✓ Veiller à une mutualisation des moyens pour sa mise en œuvre
- ✓ Valoriser les compétences des moyens pour sa mise en œuvre
- ✓ Valoriser les compétences du réseau des Relais Petite Enfance de la Métropole Rouen Normandie et de la communauté de Communes Inter Caux Vexin.

La Ville du Trait s'est proposée d'accueillir la 12^{ème} édition de la JNAM le samedi 19 novembre 2022 sur la salle Maupassant, afin de promouvoir son attractivité au-delà du territoire. 13 Relais Petite Enfance seront présents ce qui représente 198 personnes dont 180 professionnels et 18 animateurs relais.

Les moyens financiers mis en œuvre pour organiser cette journée sont issus de deux sources :

- Chaque Relais Petite Enfance s'engage à hauteur de 200 € de participation,
- Le RPE accueillant fait une demande de subvention exceptionnelle auprès de la CAF de Seine Maritime pour un montant de 4 000 €. (Montant équivalent aux dépenses engagées),

Le Conseil Départemental 76 s'associe également à la journée et assure la prise en charge de la reprographie.

Le montant de la subvention exceptionnelle demandé à la CAF à savoir 4 000 € correspond aux coûts des prestations des conférenciers et ateliers présents et acteurs sur cette journée.

Il est proposé au Conseil Municipal de valider la demande de subvention exceptionnelle pour un montant de 4 000 € auprès de la Caisse d'Allocations Familiales de Seine Maritime.

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE,

VU le Code des collectivités territoriales et notamment l'article L.2121-29,

VU l'avis favorable à l'unanimité de la commission politique éducative du 17 juin 2022,

VU le rapport de Monsieur le Maire.

AUTORISE Monsieur le Maire pour solliciter une subvention exceptionnelle auprès de la CAF 76 dans le cadre des Journées Nationales des Assistant(e)s Maternel(le)s du 19 novembre 2022.

AUTORISE Monsieur Le Maire à signer les pièces afférentes à l'opération.

Le conseil municipal adopte à l'unanimité cette délibération.

Fait au Trait et certifié exécutoire
le 5 juillet 2022

Patrick CALLAIS,
MAIRE

